

**Procès-verbal de la quatrième séance du Comité d'Accompagnement
du Pacte pour un enseignement d'excellence**

04 mai 2015

Présidé par

Mme Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Présents

M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-
Bruxelles (MFWB) ;

Mme Laurence WEERTS, cabinet de la Ministre ;

M. Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la
Recherche scientifique (AGERS) ;

Mme Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique
(FédESuC) ;

M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés
Indépendants (FELSI) ;

M. Etienne MICHEL, Secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) ;

Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
(CECP) ;

M. Marc MANSIS, Secrétaire général de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) -
Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre (APPEL) ;

M. Eugène ERNST, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

Mme Laurence MAHIEUX, représentante de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

M. Pascal CHARDOME, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) -
Centrale Générale des Services Publics (CGSP-enseignement) ;

Mme Isabelle MICHEL, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération
Générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Joan LISMONT, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) -
Syndicat de l'Enseignement Libre (SEL – SETCA) ;

M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement
Catholique (UFAPEC) ;

Mme Joëlle LACROIX, Secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;

Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ;

Mme Sophie VASSEN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises à profit social (UNIPSO) ;

Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Égalité (Cgé) ;

M. Bernard DE VOS, Délégué général aux Droits de l'enfant ;

Mme Delphine CHABBERT, Directrice de la Ligue des familles ;

Mme Françoise PISSART, directrice de la Fondation Roi Baudouin ;

M. Geoffroy LIBERTIAUX, AGE.

Représentés

M. Xavier PRATS MONNE, représentant de l'Union Européenne, Directeur général de la DG Education et Culture, représenté par M. Michel TEUTSCH et Mme Patricia DE SMET ;

M. Andreas SCHLEICHER, représentant de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Director Education and Skills, représenté par M. Andrew McQUEEN ;

M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Pascale GENOT ;

Mme Isabelle SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par M. Fabian MARTIN ;

M. Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur (UNamur), représenté par Mme Evelyne CHARLIER ;

M. Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis (USaintLouis), représenté par M. Frédéric NILS ;

M. Vincent BLONDEL, Recteur de l'Université Catholique de Louvain (UCL), représenté par M. Philippe PARMENTIER ;

M. Didier VIVIERS, Recteur de l'Université Libre e Bruxelles (ULB), représenté par Mme Cécile MOCHERON ;

M. Albert CORHAY, Recteur de l'Université de Liège (ULg), représenté par Mme Ariane BAYE ;

M. Olivier WILLOCX, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB), représenté par M. Xavier DEHAN ;

M. Marc BECKER, Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), représenté par M. Roméo MATSAS ;

Mme Masanka TSHIMANGA, Présidente communautaire de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) - Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP-enseignement), représentée par Mme Muriel VIGNERON ;

M. Vincent REUTER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union Wallonne des Entreprises (UWE), représenté par M. Jean DE LAME ;

Excusés

Mme Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne ;

M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;

M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

M. Paul MAGNETTE, Ministre-Président de la Région wallonne ;

M. Didier GOSUIN, Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Formation professionnelle à la Commission communautaire française (CoCoF) ;

M. Calogero CONTI, Recteur de l'Université de Mons (UMons) ;

M. Denis DUFRANE, Directeur-Président de la Haute École en HAINAUT (HEH) ;

M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint (MFWB-AGERS) du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;

M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) ;

M. Toni BASTIANELLI, Président de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale (ARES) ;

M. Philippe VAN MUYLDER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Philippe VANDENABEELE, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire régional bruxellois de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) ;

M. Michel MICHIELS, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) ;

M. Eric THIRY, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM) ;

Mme Geneviève BOSSU, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Classes Moyennes (UCM) ;

M. Bernard JOCKIN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire de la Commission Emploi – Formation – Education ;

Ordre du jour

L'ordre du jour du Comité d'accompagnement est le suivant:

- Adoption du PV du 27 avril
- Discussion relative à l'avis du Groupe central concernant les rapports intermédiaires des GT1 et 2
- Agenda de la fin de la première phase.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET ouvre la séance en remerciant les membres du CDA de leur présence à une semaine d'intervalle seulement de la séance précédente. La prochaine séance aura lieu le 15 juin.

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 avril

Le PV de la réunion du 27 avril est adopté.

2. Discussion relative à l'avis du Groupe central concernant les rapports intermédiaires des GT1 et 2

M. DELCOR explique que, dans le cadre du GT diagnostic (GT1), il a été décidé de faire évoluer la méthode pour pouvoir finaliser le rapport final dans les temps. Divers intervenants vont être sollicités pour soutenir le travail du Pr. DEMEUSE. Le Bureau sera sollicité, de même que les universitaires de la phase 3, ainsi que le consultant McKinsey, pour la réalisation des 24 fiches attendues. Concernant le GT2, le rapport intermédiaire est déjà plus avancé. Tout en tenant compte de ce qui a été dit lors du dernier Comité d'accompagnement (CDA), le Groupe central (GC) a identifié des propositions de thèmes d'approfondissement qui vous sont aujourd'hui soumises. M. DELCOR énonce les thèmes en question. Il est conscient du fait qu'une sélection devra être réalisée, dans la mesure où le GT2 n'aura pas le temps d'approfondir toutes ces thématiques. Par ailleurs, outre les thèmes proprement dits, certains accents particuliers devront sans doute être marqués sur des dimensions spécifiques, par exemple celle de la pauvreté.

Concernant les différentes thématiques d'approfondissement proposées par le GC, M. HUBIEN se demande s'il n'y a pas un mélange entre prospective et constat, notamment sur la question des parents et si, par ailleurs, certaines des thématiques ne devraient pas plutôt être approfondies dans les GT de la phase 3.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET souhaite qu'il y ait, de toute façon des interactions entre le GT1 et le GT2. L'idée est que tout ce qui relève des évolutions démographiques et des familles puisse être abordé dans la cadre du GT1. Cependant, dans le cadre de sa réflexion prospective, le GT2 doit aussi tenir compte des évolutions de société.

M. PARMENTIER fait remarquer que toutes les thématiques d'approfondissement proposées sont importantes mais aller trop dans le détail de celles-ci priveraient les membres du GT2 d'une vue priorisée des enjeux majeurs. La question des transitions entre niveaux d'enseignement a aussi été évoquée mais cela peut être abordé plus tard dans le GT Parcours.

M. MATSAS souhaite savoir ce que recouvrirait exactement le point « changements démographiques » ; par ailleurs, il s'étonne de ne voir qu'à la fin de la liste le thème de la mixité

sociale. S'agit-il selon les auteurs de la liste d'un élément parmi d'autres ou d'un élément de structuration du travail ?

Concernant la question en lien avec les changements démographiques, M. DELCOR explique qu'il ne s'agit pas de faire un travail d'expert, mais de prendre en compte une problématique qui traverse nécessairement plusieurs discussions inhérentes au GT2.

M. MATSAS précise que l'aspect démographique est important pour aborder, par exemple, la question de la diversité en tenant compte du contexte et éviter ainsi une approche désincarnée.

Concernant la mixité sociale et scolaire, Mme WEERTS explique que si la question des inégalités est traitée dans le rapport du GT2, un accent particulier mérite d'être placé sur la problématique de la mixité. Il ne s'agit donc pas tant d'un nouveau point d'approfondissement en tant que tel, mais d'une dimension liée aux points déjà abordés dans le rapport..

Mme GERARD estime que sur certains points, le GT2 s'avance trop, notamment sur la question du rapport à l'autorité. Le GT pose déjà comme une évidence que les rôles du professeur doivent évoluer vers ceux d'accompagnateur ou de guide. Elle fait un lien avec ce qu'on peut observer en France autour de la question de la transmission, en regard de l'évolution du numérique : elle relève le piège qui consisterait à dire que le professeur ne doit plus rien transmettre. Face à cela, comment des enseignants peuvent-ils aisément trouver leur place en classe ? Le GT2 doit entamer la réflexion sur ces questions, mais ne pas trancher trop rapidement. En matière d'interdisciplinarité, là, également, le GT2 s'avance trop rapidement. Cela, alors qu'au sein même des disciplines enseignées, il y a moyen de pousser plus loin la réflexion, sur les questions de genre et de diversité, notamment. Dans cet ordre d'idées, le cours de sciences ne pourrait-il pas aborder le personnage de Marie Curie. A ce stade, la réflexion sur l'interdisciplinarité n'est pas mûre. L'initiation à la pensée critique est loin d'être acquise dans des classes où l'on croit encore parfois au créationnisme. Avant de songer à décroquer, il faut maîtriser certains savoirs. Enfin, s'il est important d'interroger la méthode scientifique en classe, il est étonnant de ne pas trouver l'idée d'une prise en compte de la dimension émotionnelle dans les enseignements, qui pourrait être abordée dans le cours de français, par exemple. Enfin, qu'en est-il d'une réflexion approfondie sur la formation des enseignants ?

Mme la Ministre Joëlle MILQUET répond que le rapport du GT2 est un premier jet et qu'elle ne pense pas que, concernant le rôle des enseignants, il soit question de passer de manière tranchée du rôle de transmetteur à celui d'accompagnateur. Sans qu'il soit question de délaisser les savoirs transmis en classe, on ne peut cependant faire fi de l'énorme quantité des savoirs et informations disponibles sur internet aujourd'hui. Dès lors, à côté de son rôle de transmetteur, le professeur doit pouvoir aider les élèves à appréhender les contenus en ligne de manière critique, et à organiser les savoirs. Concernant le volet formation des enseignants, certains éléments sont déjà appréhendés mais non encore approfondis, puisque l'intention est de le faire dans le Groupe de travail « acteurs », en synergie avec le cabinet Marcourt. Mme la Ministre ajoute qu'elle a proposé que le GC puisse demander des éléments d'analyse complémentaire sur la formation initiale. Concernant la formation à la citoyenneté, elle doit à terme être présente dans tous les réseaux et établissements, dans le respect des pouvoirs organisateurs, par le biais de cours ou d'activités dédiées.

M. MICHEL revient sur la question du rapport à la transmission et à l'autorité. Il trouve qu'on ne s'est pas encore assez intéressé aux évolutions des conditions d'enseignement. Il souhaiterait qu'on

réfléchisse davantage à l'impact des évolutions sociétales sur la fonction d'enseigner. Concernant la question des inégalités, M. MICHEL énonce une distinction qui peut être faite entre des inégalités endogènes ou exogènes (rapportant les termes d'un débat ayant eu lieu au sein du GT1), selon qu'elles soient générées par des causes internes ou externes au système scolaire. Le taux de redoublement peut par exemple constituer une inégalité en partie exogène, trouvant notamment sa source dans le chômage massif frappant certaines sous-régions. Au contraire, les processus de relégation sont plutôt qualifiés d'inégalités endogènes. Il s'agira d'une distinction importante à avoir en tête en matière d'analyse et de gouvernance, pour trouver les réponses politiques les plus appropriées. Face aux inégalités exogènes, l'encadrement différencié constitue une des réponses possibles. Concernant les inégalités endogènes, les réponses politiques sont plutôt de l'ordre de la standardisation du système, ce que peut incarner le tronc commun. L'approche standardisée serait potentiellement en tension avec une approche qui privilégierait la différenciation. Ces questions doivent dès lors être approfondies.

Mme MAWET souligne qu'il s'agit là de questions essentielles n'ayant pas encore été tranchées et auxquelles il faut réfléchir davantage.

M. MICHEL poursuit. Cette réflexion est selon lui essentielle concernant le tronc commun. Par ailleurs, pour assurer la mixité sociale, on parle, dans le GT2, de régulation des inscriptions. Mais pour prendre en compte les inégalités exogènes, ne faudrait-il pas permettre aux écoles les plus lésées de recruter les enseignants les plus performants. Enfin, concernant la croissance démographique, la question des places dans les écoles n'est pas anecdotique et il faut oser regarder quelques courbes de chiffres.

Mme CHABBERT plaide pour une éducation centrée sur l'enfant. De ce point de vue, le fait que le GC suggère un focus sur la question des rythmes scolaires est une bonne chose. Par ailleurs, elle souhaite informer le CDA que le conseil d'avis de l'ONE va remettre un avis sur les questions posées à l'école par l'évolution des sociétés. Par ailleurs, Mme CHABBERT s'étonne de voir que le qualifiant est le grand absent de toute cette réflexion.

M. HUBIEN rappelle que le rapport du GT2 est incomplet et, qu'entretemps, une vaste réflexion sur les Parcours d'élève et sur le qualifiant a été menée.

Mme MAWET juge la distinction opérée entre inégalités endogènes et exogènes intéressante. Par ailleurs, elle revient sur la question de l'articulation entre les réflexions menées dans le cadre du Pacte et les chantiers actuellement déjà en cours, en dehors du Pacte. Ainsi la réforme du qualifiant qui a démarré. Elle évoque aussi la question du décret inscription ou de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dans le maternel, autant de questions qui, vu leur urgence, méritent d'être traitées rapidement, mais elle s'interroge toujours sur leur articulation avec le Pacte.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique la difficulté de mener de front à la fois une réforme d'envergure et des dossiers où il faut avancer. L'idée est que les réformes actuellement en cours passent par les instances du Pacte sous des formes variables, lesquelles seront parfois relativement abouties, à savoir des notes d'orientation, des projets pilotes, voire des propositions de décrets.

Mme MAWET constate que la réforme du qualifiant se concrétisera en septembre par la mise en œuvre des nouvelles grilles horaires.

Mme MILQUET répète que tout ce qui touchera à des éléments nouveaux passera dans le cadre des Groupes ou sous-groupes de travail du Pacte.

Mme MAWET précise qu'il s'agit d'une vraie question, pas d'une critique.

Mme MILQUET explique qu'il est inévitable d'avancer sur certains dossiers. En ce qui concerne le cours de citoyenneté à créer pour l'enseignement officiel, il est question de lancer le chantier d'un référentiel interréseaux pour l'éducation à la citoyenneté au mois de septembre. L'idée est de constituer des Groupes de travail dont la composition sera plus large que traditionnellement. Le respect du calendrier prévu nécessite un balisage qu'il faut mettre en œuvre au plus vite.

Mme MAWET souligne que, concernant le tronc commun, il faudra de la cohérence.

Mme MILQUET répond qu'il y aura des choses à reporter en termes d'entrée en vigueur.

Mme MAWET demande alors ce qu'il en sera du décret inscription.

Mme MILQUET explique qu'un avant-projet de décret est en cours de finalisation. Il est prévu d'y renforcer le critère pédagogique pour donner plus de poids à la cohérence du continuum pédagogique. Cet avant-projet pourrait être présenté dans le cadre du Pacte. Mme la Ministre ajoute qu'il faudrait qu'il soit adopté au plus tard en septembre-octobre, dernière limite, car les documents doivent être envoyés aux parents fin décembre.

Mme Isabelle MICHEL relève que le GT2 entend interroger les UAA et leur découpage. Elle se demande s'il serait également possible d'interroger et d'évaluer la CPU, à savoir la manière dont elle est mise en application et la question de son déploiement à l'ensemble du système. Mme MICHEL considère comme intéressante la distinction entre les inégalités endogènes ou exogènes, mais elle déplore une lecture trop clivée, dès lors que certaines inégalités traversent et la société, et l'école, qui les reproduit. Elle pense en particulier aux inégalités de genre dont elle estime qu'elles sont insuffisamment traitées par le GT2.

Mme MILQUET répond que tous ces commentaires seront transmis. Concernant les inégalités garçons-filles, elle précise que cette demande peut être reformulée de manière claire au GT1.

M. DELCOR rappelle que le rapport intermédiaire du GT2 est un texte forcément provisoire et qu'entretemps, des points n'y figurant pas ont été approfondis, notamment sur la question de l'articulation entre savoirs de base et complexes. Par ailleurs, on peut imaginer que des questions comme celle des inégalités, déjà abordée au sein du GT2, le soient à nouveau, sous un autre angle, au sein du GC. Concernant la réforme de la formation initiale, cette problématique concerne plutôt la phase 3. Même chose pour la CPU : cette thématique suppose de s'interroger sur des moyens concrets de mise en œuvre. Outre le fait de demander des approfondissements sur certaines thématiques, il peut être question de placer des accents sur certains champs, comme celui de la mixité. En bref, il est possible de décliner les attentes d'approfondissement en les ventilant entre des demandes formulées au GT2, au GC, ou en les renvoyant vers la phase 3.

Mme MILQUET explique que la CPU sera analysée dans le GT savoirs et compétences, dès septembre.

M. Michael TEUTSCH remercie la Ministre pour son invitation à participer au CDA. Il explique que la Commission européenne travaille beaucoup avec des pays membres qui sont exposés à des

problématiques similaires. M. TEUTSCH signale que la Commission a produit des travaux comparatifs qui trouveraient leur place dans le diagnostic du GT1. Il met en évidence quelques enseignements importants qui peuvent être tirés de l'analyse des spécificités du système scolaire en FWB, au regard de la situation d'autres pays membres. Tout d'abord, il rappelle les écarts considérables observables entre les écoles de la FWB, du point de vue des performances des élèves, lesquelles sont fortement corrélées au background socio-culturel des élèves. Les analyses comparatives démontrent que l'enseignement maternel peut contribuer à réduire les inégalités scolaires. Or, il se fait qu'en FWB, cela ne semble pas être le cas, en dépit d'un fort taux de participation des enfants à ce niveau de scolarité. On peut dès lors se demander s'il n'y a pas un travail à mener sur la qualité de cet enseignement pour mieux contribuer à atténuer les inégalités. En la matière, la Commission a mené des études sur plusieurs pays et collecté de nombreuses expériences. La Commission peut également contribuer par ses études comparatives à l'analyse du décrochage scolaire, de l'effet enseignant, de la formation des enseignants et de l'entrée dans la carrière. La Commission européenne peut également partager son expérience sur la question des enfants à besoins spécifiques et leur orientation, dont on sait qu'elle est parfois trop précoce en FWB, et se fait au détriment de caractère inclusif de l'enseignement sur lequel travaillent plusieurs pays européens.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET remercie M. TEUTSCH pour son intervention évoquant des domaines prioritaires aux yeux de la Ministre, à savoir la problématique du maternel, la lutte contre les inégalités, le renforcement d'une culture de la qualité, la formation des enseignants, les élèves à besoins spécifiques et leur orientation, chantier autour duquel des actions de promotion d'un enseignement inclusif sont déjà prévues pour la rentrée 2015. Elle ajoute que les instances du Pacte seront donc très intéressées de recevoir les différentes contributions de la Commission européenne.

Mme CONSTANT revient sur la problématique de l'enseignement fondamental. Pour elle, il est essentiel de poser des fondations et des objectifs qualitatifs clairs pour le fondamental. Plus on y renforcera l'accrochage scolaire, plus on luttera contre le décrochage. Il s'agit de construire un système bienveillant, avant même d'être excellent. Mme CONSTANT s'interroge : le GC suggère de demander au GT2 l'approfondissement de la réflexion sur l'enseignement maternel et fondamental, mais sous quelle forme ? S'agira-t-il d'étoffer de points particuliers à creuser ou plutôt d'étoffer certaines parties déjà traitées ?

M. DELCOR suggère de laisser la décision à MM. VIVIERS et ROMAINVILLE. A priori, il ne s'agira pas de creuser des points particuliers.

Mme GERARD remercie M. TEUTSCH pour son intervention sur le maternel. Elle constate un regain d'intérêt tout à fait salubre concernant le fondamental. Elle rappelle que là où la croissance est la plus forte, la démographie ne doit pas être négligée, car elle peut réellement poser problème. Ensuite, elle s'étonne que, dans le cadre de la thématique « savoirs et compétences », le GT2 n'évoque jamais le mot « mémoire ». Or, dans le fondamental, le travail de mémorisation est intéressant, notamment dans le cadre de l'apprentissage des fables. Enfin, dans le cadre de la transition numérique, on évoque dans le rapport du GT2 le passage d'un « savoir vertical » à un « savoir relation » : elle souhaiterait une clarification.

Mme MILQUET répond qu'il sera demandé de clarifier cette idée.

M. MATSAS signale que la CSC a encore beaucoup d'autres demandes de clarification (notamment sur la question du tronc commun) et qu'elle enverra une note à Mme WEERTS. Par ailleurs, concernant la prise de position des membres du CDA à propos des futurs rapports des GT1 et 2, il voudrait savoir ce qui sera attendu de leur part et comment : cela prend-t-il la forme d'un débat, auront-ils la possibilité de s'y préparer en recevant les documents suffisamment à l'avance ?

Mme WEERTS répond que les rapports finaux seront disponibles à la mi-juin et que l'idée sera de travailler en deux lectures. Les rapports seront envoyés au CDA peu de temps avant leur présentation, mais une seconde réunion de discussion en CDA aura lieu 15 jours plus tard. Il s'agira également de discuter du rapport de synthèse que réalisera le GC. En outre, ceci n'exclut pas que des questions spécifiques additionnelles soient traitées ultérieurement par les GT1 et GT2.

M. MATSAS demande si le choix des 24 fiches du GT1 préfigure déjà les thèmes et les groupes qui seront constitués en phase 3.

Mme WEERTS répond que le cahier des charges est calqué sur les quatre grandes thématiques qui préfigurent les Groupes de travail, qui coordonneront des sous-groupes de travail.

M. ERNST souligne le fait que tous les éléments qui ont été apportés en discussion ont leur importance. Il plaide pour laisser le temps aux acteurs de se positionner, sous peine de déboucher sur une non concrétisation du processus, si les acteurs, et pas seulement les enseignants, n'avaient pas la possibilité de se l'approprier. M. ERNST ajoute qu'il est essentiel de disposer d'un temps suffisant pour avoir la possibilité d'intégrer les retours des adhérents de la CSC.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET répond que malgré les objectifs du Pacte et le travail de grande ampleur qui s'annonce, un effort sera fait pour rester dans des timings gérables...

M. CHARDOME insiste sur le fait que cette phase 1 ne constitue que le début d'un processus. À ses yeux, il ne faut pas trop pressuriser les GT1 et 2 à remettre des rapports qui seraient « définitifs », au risque qu'ils bâclent le travail. D'autant plus qu'il est à ses yeux essentiel d'élargir la réflexion en y associant d'autres acteurs.

Mme MILQUET se rallie aux souhaits de M. CHARDOME puisqu'elle explique qu'en parallèle au travail des GT3 à 6, un vaste processus de participation sera organisé pour entendre les directeurs, les élèves, les parents et les enseignants. Ce processus est d'ores et déjà enclenché.

3. Agenda de la fin de la première phase.

Mme MILQUET explique que les éléments de la discussion de ce jour leur seront transmis aux deux GT. Ils travailleront aux points d'approfondissement tels que proposés par le GC et le CDA. Les GT1 et 2 finaliseront leur rapport qui sera disponible le 15 juin. Lors de la séance du CDA du 29 juin, le CDA aura l'occasion de se prononcer sur l'avis du GC et les rapports des GT.

Des discussions ont lieu sur l'opportunité de tenir une première réunion du CDA proche de la remise des rapports, soit le 15 juin, et s'il convient d'éventuellement d'en fixer une (intermédiaire) aux alentours du 22 juin avant celle du 29 juin).

Il est décidé de :

- *Conserver la séance du **15 juin** pour entendre une présentation des rapports et tenir une première discussion sur les textes.*
- *Laisser ouverte la question de l'organisation de la de séance du **22 juin**.*
- *Organiser une séance du CDA le **29 juin** pour recueillir les derniers éléments de discussion.*
- *L'horaire de début de ces séances serait inchangé (12h30) mais elles seraient peut-être allongées jusqu'à 16h, certainement concernant la séance du 29 juin.*
